

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE ROYAN

Mairie de Royan
27 NOV 1968
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° COURRIER

68147

OBJET :
Réglement des frais
de Me GEOFFROY
Expulsion CARRE.

Le quinze novembre mil neuf cent soixante huit, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice MATRAS, Premier Adjoint au Maire, d'après convocations faites le 9 Novembre 1968.

ETAIENT PRESENTS : M. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, NAULIN, BOUCHET, BOUDEY, GACHET, POUGET, BROTEAU, VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, TETARD, STIPAL, MARTEAU, CAMBLONG.

REPRESENTEE : Mme BIDEAU par M. MATRAS.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A la suite de l'expulsion de la Cité Blanche, pour loyers impayés depuis 1967, de M. CARRE, Maître René-Maurice GEOFFROY est intervenu dans cette procédure.

Il convient maintenant de lui faire le règlement de son état de frais.

APPROUVÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

ROCHEFORT-S-MER, le 26 NOV. 1968
Vu l'état de frais présenté par Me GEOFFROY, le 31 octobre 1968,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 12 novembre 1968,
Le Sous-Préfet,

26 NOV. 1968

DECIDE :

- de régler à Me GEOFFROY, Huissier, 5, place du Portique à ROYAN C.C.P. BX 595-29, la somme de 709,09 F, correspondant à son état de frais dans l'expulsion CARRE.
- d'imputer la dépense au chapitre 964, article 565 du budget 1968.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre, MM; les membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

M. Matras
Mairie de Royan